



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 15 novembre 2011

Présidence: Nicolas Walter

Ouverture: 20h00

Appel: 42 membres présents, 12 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés
Olivier Barras
Jean-Claude Bédert
Pierre-François Charmillot
Robert Damond
Dimitri Deyhle
Céline Ehrwein Nihan
Julie Micello
Nicolas Mivelaz
Patricia Morales Gracia
Carmelo Nicolo
Francine Truc Brenneisen
Paul Veyrassat
Non Excusé
David Savelli

Le quorum est atteint: 76%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2011.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité et présentation de l'étude de stratégie de développement pour Rolle (par Urbaplan).
4. Dépôt des préavis:
 - *12 – Démolition et reconstruction de la garderie Barcarolle
 - *13 – Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2011-2016
 - *14 – Arrêté d'imposition pour l'année 2012
 Nomination des commissions ad hoc pour le traitement du préavis N° 12
5. Réponse de la Municipalité à la motion P. Aepli & Consorts ainsi qu'aux autres motions portant sur le développement de Rolle.
6. Préavis municipal N° 11/11-16 – Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs EC/EU et des conduites d'eau potable et de gaz sous la ruelle des Halles – Rapport de la commission ad hoc, prise de décision.
7. Préavis municipal N° 14/11-16 – Arrêté d'imposition pour l'année 2012 – Rapport de la commission ad hoc, prise de décision.
8. Divers et propositions individuelles.



Conseil Communal de Rolle

En ouverture de séance, le Président procède à l'assermentation de M. Dominique Vanthier; les conseillers sont ainsi tous assermentés.

1. Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2011

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté après modification de « l'appartement vacant » en « les appartements vacants » en page 14.

2. Communications du Président

Il a suivi la journée des pompiers qui s'est déroulée autour du Château et qui a été ponctuée de diverses interventions, notamment celle des petits sapeurs pompiers. L'engagement a été excellent et le service incendie de l'Etraz a effectué 117 interventions lors de la dernière période comptable. L'un des points relevés a été celui de la caserne des pompiers de Rolle.

A propos du Conseil régional auquel il participe en tant que délégué de la Commune, il indique qu'un certain nombre de projets ont été avancés et que des préavis standard ont été votés, dont celui de la convention instituant le groupement local sur la coopération transfrontalière. Le district de Nyon (ancienne version), faisait déjà partie de l'agglomération franco-valdo-genevoise et, étant donné qu'il s'est agrandi sur l'est avec l'ancien district de Rolle, la commune y est intégrée. Il mentionne un préavis de Fr. 50'000.- qui a été accepté pour une étude portant sur le potentiel de production d'énergie renouvelable dans le district de Nyon. Enfin, le conseil régional a pris une résolution relative à la décision de Novartis de fermer le site de Prangins et a transmis cette résolution à Novartis.

3. Communications de la Municipalité

Mme Byrne Garelli revient sur l'intervention de M. Schatzmann lors du dernier conseil et confirme que le chemin qui part depuis la place des Petits Sapins sera complété afin de permettre un passage aisé.

Mme Tecon revient sur la pétition évoquant le problème des chiens non tenus en laisse, lue lors du dernier conseil, et informe que la police administrative arpente les rues et les quais munie d'un appareil permettant de détecter les puces électroniques des chiens; un contrôle est donc effectué à ce niveau. Un courrier municipal sera par ailleurs envoyé à tous les propriétaires afin de leur rappeler les règles de conduite à observer avec leur chien.

M. Bréchon demande quels sont les deux endroits à Rolle où les chiens peuvent être lâchés.

Mme Tecon répond qu'il s'agit de la Bigaire et du Bois des Vernes.

Il est à présent fait place à la présentation de l'étude de stratégie de développement par Urbaplan à propos de laquelle Mme Tecon précise que les options développées font totalement partie de la réponse apportée à la motion pour un développement harmonieux de la commune de Rolle déposée par M. Aepli. Une fois validée, cette étude servira de base pour un nouveau plan directeur communal et un plan général d'affectation suivra.

4. Dépôt des préavis

12 – Démolition et reconstruction de la garderie Barcarolle

La commission se compose comme suit: Mme Catherine Safi, présidente; M. Jean-François Buvelot, rapporteur; Mmes Florence Fries, Valérie Schlup Mantzouranis, Joëlle Gentile, Pascale Vollenweider, M. Yves Guisolan, membres. La commission est adoptée à l'unanimité.



Conseil Communal de Rolle

13 – Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2011-2016

Ce préavis a été transmis à la Cofin.

10 – Arrêté d'imposition pour l'année 2012

Ce préavis a été transmis à la Cofin.

5. Réponse de la Municipalité à la motion P. Aepli & Consorts ainsi qu'aux autres motions portant sur le développement de Rolle.

Le Président indique que la présentation qui vient de se terminer est une partie de la réponse et qu'un document – Réponse de la Municipalité à la motion Pierre Aepli pour un développement de Rolle cohérent et maîtrisé - reçu en début de séance, en est une autre partie. Il souligne qu'une réponse à une motion prévoit la discussion de la part du Conseil et doit, soit déboucher sur un vote sur sa prise en considération, soit sur la proposition de 1/5 des membres d'un renvoi à une commission pour rapport et prise en considération. Dans les deux cas, il y a renvoi à la Municipalité pour traitement, pour réalisation ou modification. Les documents ayant été reçus aujourd'hui et l'étude en version pdf étant transmise à chaque conseiller ultérieurement, il est proposé que la discussion sur ce sujet soit reportée à une date ultérieure lorsque chacun aura pu prendre connaissance des données en question. Il est donc plus judicieux de reporter la discussion à la séance de janvier. Le vote qui s'ensuit montre que le Conseil accepte ce report à l'unanimité.

6. Préavis municipal N° 11/11-16 – Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs EC/EU et des conduites d'eau potable et de gaz sous la ruelle des Halles – Rapport de la commission ad hoc.

M. Bréchon, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. Le président ouvre alors la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 11 de la Municipalité du 27 septembre 2011,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 2'970'000.- pour la réalisation des travaux de remplacement des collecteurs EC et EU ainsi que des conduites d'eau potable et de gaz sous la ruelle des Halles, entre la Grand-Rue et le lac.
- 2- D'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 2'970'000.- à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer au compte No 4600.5040.3 « remplacement collecteurs EC et EU – Ruelle des Halles » après déduction de la subvention liée au réseau d'eau potable.
- 3- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 15 ans.



Conseil Communal de Rolle

Le **Préavis N° 11** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 15 novembre 2011

7. Préavis municipal N° 14/11-16 – Arrêté d'imposition pour l'année 2012 – Rapport de la commission des finances.

Mme Schmutz, rapporteur et présidente de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. Le président ouvre alors la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 14 de la Municipalité du 14 octobre 2011,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2012 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 58,5% (+1% pour la défense incendie), selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

Le **Préavis N° 14** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 15 novembre 2011

8. Propositions individuelles et divers.

Mme Vollenweider mentionne un accrochage survenu à la rue de l'Hôpital tout récemment; un mur fortement dégradé a attiré l'attention de passants qui ont alerté la police; cette dernière a déduit qu'un bus avait dû emboutir le mur, déduction confirmée lors du trajet inverse du bus fautif. Mme Vollenweider insiste donc sur l'aspect sécuritaire de la route de l'Hôpital, qui malgré la pose d'un poteau dans le virage est dangereuse. Est-il possible d'entreprendre quelque chose pour améliorer la sécurité à cet endroit?

Mme Tecon répond qu'une évaluation avait été faite avant la pose de poteaux et apparemment le responsable cantonal estimait que c'était suffisant. On est également toujours en attente d'une requalification de cette route en tronçon 30 km/h; l'attente est longue et elle va tenter de réactiver le processus.

Mme Rea aimerait savoir ce qu'il en est de la patinoire de Noël.

Mme Tecon explique qu'il était, après le dernier Conseil, de toute façon beaucoup trop tard pour gérer l'étude et la mise en place d'une telle installation qui d'ailleurs n'était pas portée au budget. A étudier éventuellement pour l'année prochaine.



Conseil Communal de Rolle

Mme Rea poursuit avec l'idée d'une fête de Noël pour les enfants, notamment avec la venue de chameaux et de rois mages...

Mme Tecon annonce qu'une fête de l'Avent sera organisée pour les enfants avec distribution de petits paquets cadeaux (800 l'année dernière et beaucoup plus cette année), âne, St-Nicolas, cortège et fanfare jusqu'à la place de la Harpe décorée et animée par des commerçants et des saltimbanques.

Mme Rea termine sur le sujet de la baraque à marrons car elle a pris contact avec des personnes intéressées.

Mme Tecon répond qu'aucune demande n'est parvenue à la Commune.

Mme Bermejo Dubois demande s'il serait possible de mettre en place une mesure simple et écologique pour la distribution des dossiers destinés aux conseillers, à savoir par voie électronique moins gourmande en papier que l'envoi postal.

Le Président explique que cela n'est pas prévu par le règlement du Conseil mais qu'une variante pourrait être étudiée.

M. Hay soutient cette demande et de facto la cyberadministration, quitte à modifier le règlement. Cette mesure peut d'ailleurs s'appliquer également à d'autres domaines. En outre, il déplore l'insistance de la conseillère à propos de l'implantation d'une patinoire.

M. Bréchon à propos du point 5 rappelle qu'il avait personnellement déposé un postulat il y a deux ans qui s'intitulait « pour une étude globale des équipements publics » qui faisait ressortir 3 points. Le premier point traitait du parking souterrain et les Municipalités, passée et présente, ont bien avancé sur ce dossier car on sait qu'il y aura un parking souterrain au parc du Château, un au centre ville et un également au Jardin anglais. Le deuxième point traitait de la création d'une salle communale digne de ce nom, planifiée selon le plan directeur des années 2000 sur l'emplacement au Parc où se trouve le terrain de football. Quelle est la vision de la Municipalité à propos de cette salle communale? Le troisième point portait sur la salle omnisports localisée là où se trouvent les jardins familiaux. Il demande si une réflexion a été faite de la part de la Municipalité pour savoir si une telle salle peut être envisagée et où. A propos de la patinoire, il croit savoir que l'on peut faire poser des plaques de PVC ou de nylon permettant de patiner sans production d'énergie.

Mme Rea répond à M. Hay qu'il ne s'agit pas d'insister et que le dernier mot revient à la Municipalité.

M. Hochstrasser pense que la patinoire ferait très plaisir à beaucoup d'enfants, sachant qu'une telle patinoire existe à Nyon à la place Perdtemps et que c'est un succès. Il change de sujet en relevant la dangerosité du secteur où les voitures débouchent à la sortie de l'autoroute depuis Lausanne pour rejoindre Rolle. Il demande si un rond-point, une limitation de vitesse ou autre pourraient être envisagés, avant qu'un accident grave ne se produise. Il évoque ensuite l'arrêt de bus situé à la route de Gilly qu'il estime être fort mal situé. Il suffit que quelques enfants sortent du bus au moment où une automobile arrive trop rapidement pour qu'il y ait risque d'accident. Ce sont là deux points noirs à fort risque d'accidents et il se demande s'il faut attendre qu'un drame survienne avant que de réagir.

M. Echenard répond à propos de la sortie d'autoroute qu'une étude globale est menée actuellement par le conseil régional dans le cadre des transports publics, car en décembre 2012 il y aura 6 lignes de bus qui arriveront à la gare de Rolle. Donc s'il faut faire passer en tout cas 4 lignes depuis le giratoire de Germany jusqu'à la Gare, un sérieux problème en relation avec les heures de pointe se pose. D'autres études vont se faire par l'OFROU (Office Fédéral des Routes) mais cela va prendre du temps. A savoir que le but est de créer un giratoire à la sortie de l'A1 venant de Lausanne afin de forcer les automobilistes roulant en direction de Rolle à l'emprunter pour ensuite descendre. D'après les bureaux Transitec et Sitec, les accidents sont fréquents et actuellement la meilleure solution aux heures de pointe est de monter sur



Conseil Communal de Rolle

Germany puis de faire demi-tour. Cet endroit accidentogène est donc à l'étude, encore un peu de patience. Concernant l'arrêt de bus à la route de Gilly, il en prend note et précise que sur cette route il y aura également plus de lignes de bus l'année prochaine.

Mme Safi a constaté sur l'avenue Général Guisan, juste avant le terrain de sport, une flèche qui indique la direction de l'autoroute et aimerait savoir pourquoi on fait passer les véhicules le long de cette avenue pour leur faire emprunter ensuite ce détour.

M. Echenard indique qu'à la route des 4 Communes, le pont ferroviaire comporte un gabarit réduit et qu'il est donc obligatoire de faire passer les camions voulant rejoindre l'autoroute par l'avenue Général Guisan puis par Rodéo.

Mme Safi demande ce qu'il en est du passage piétons qui se trouvait devant l'école du Maupas, passage qui a soudainement disparu suite à des travaux après la rentrée des classes. Ce passage n'a pas été repeint ce qui est assez dangereux. Elle revient également sur le problème des transports scolaires car le bus « cantine » des trajets du Maupas à la cantine des Buttes peut avoir jusqu'à 20-25 minutes de retard. Ce bus démarre et roule d'ailleurs à une vitesse excessive ce qui oblige les enfants à se tenir aux sièges.

Mme Tecon relève qu'il y a deux passages sur cette route-là; celui qui se trouve en haut côté Rodéo et qui sert d'accès depuis Général Guisan, et un autre qui est plus bas au niveau des Uttins, qui correspond à la sortie du cheminement piétonnier venant du chemin du Couchant, ce qui fait sens. Quel serait l'intérêt d'un autre passage qui arriverait dans l'herbe?

Mme Safi rétorque qu'il ne s'agit pas du tout de cela mais que ça concerne le cheminement depuis la Banane jusqu'au Maupas.

Mme Tecon estime qu'il faut contrôler si ce territoire est privé dans le cadre d'Auguste Matringe et qu'il s'agit d'une zone 30km/h.

M. Bréchon abonde dans le sens de Mme Safi en indiquant qu'effectivement le passage piétons existant a disparu après la pose récente du tapis de finition et qu'il n'a pas été repeint.

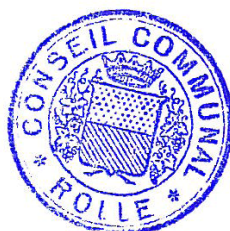
M. Micello rebondit sur le sujet «sortie d'autoroute/Gare nord» car on peut constater que des voitures et également des poids lourds y circulent à une vitesse très élevée. On roule actuellement trop vite à Rolle. La Municipalité pourrait-elle envisager des solutions afin de sécuriser les routes à Rolle?

M. Jaquet répond à Mme Safi à propos du bus scolaire «cantine» et précise que les transports scolaires dépendent de l'association scolaire. La Municipalité peut par contre se faire le relais, en tant que membre du CODIR – Comité directeur de l'ASPAIRE – pour faire évoluer les choses et apporter des réponses aux questions. Depuis la dernière intervention au Conseil à ce propos, une séance s'est tenue où cette problématique a été relayée, ainsi que lors de la séance du conseil d'établissement où l'engagement de mettre sur pied une sorte de rencontre avec les transporteurs et les responsables a été pris. Il admet que tout cela prend du temps, mais le nécessaire va être fait afin que l'ASPAIRE prenne des mesures.

Le Président annonce que la séance du 13 décembre aura lieu à 18h30 afin qu'une importante présentation sur le SIDERE puisse se dérouler. Il clôt la séance à 21h15.

Au nom du Conseil communal

Nicolas WALTER
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire